

Malakoff, le 27 JUIL. 2026

Décision n°2026- 30 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense,
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu la délibération n°2024-20 du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2024, relative à l'organigramme cible (siège),

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée à M. Laurent BONNET, directeur des systèmes d'information et du numérique, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion

- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 40 000 € HT ;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2. - La décision 2024 -16 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 3. - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 4. – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale



Camille TUBIANA